

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2017-65

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Absents : 0
Votants : 15
Procuration : 0

REÇU LE :

23 OCT. 2017

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-sept, le 22 SEPTEMBRE à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Fabrice BOCAHUT président de la délégation spéciale de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2017

Date d'affichage : 18/09/2017

Présents : Fabrice BOCAHUT, Jean-Louis DOUMERC, Jules HERIN de la délégation spéciale, Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (0).

Procuration (0)

La séance est ouverte à 20h

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame Françoise BOUZOU est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : ELECTION DU MAIRE SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES
INTEGRALES DES 10 ET 17 SEPTEMBRE 2017**

Le Président de la séance expose :

En application de l'article L 2122-7 du C.G.C.T, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les opérations ont donné les résultats suivants :

ELECTION DU MAIRE	1 ^{ER} TOUR DE SCRUTIN
Votants :	15
Suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8
Candidat : Alain GARNIER	
Nombre de voix obtenues :	15
Vote blanc	0

Monsieur Alain GARNIER a été proclamé Maire au 1^{er} tour de scrutin.

A Serres-Sur-Arget, le 22 septembre 2017

Le Maire,
Alain GARNIER

REÇU LE :
23 OCT. 2017
PREFECTURE FOIX



Reçu en Préfecture le :/...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 17/10/17.